



Réhabilitation de logements

Par **gratte cailloux**, le **25/04/2010 à 16:10**

Bonjour,
J'habite un logement qui va être réhabilité: ravalement, peintures, serrurerie, plomberie, sanitaire, électricité, VMC, menuiserie, intérieure logement, ascenseur, faïence, carrelage, revêtement sol.
L'office HLM dit qu'il est tout à fait possible de vivre en même temps dans notre logement et ce avec un bébé de 5 mois, avec du bruit et beaucoup de poussière, ce qui nous oblige à protéger tous nos meubles et à les déplacer d'une pièce à l'autre ou les entasser au milieu de la pièce chaque jour pour que les entreprises puissent travailler.
Tout cela pendant une durée de 5 semaines par appartement.
je ne pense pas pouvoir interdire ses travaux chez moi (99% des locataires ont acceptés et les travaux ont commencés) mais j'aimerais savoir s'il était possible de suspendre le loyer pendant la durée des travaux.
Merci

Par **FRANCK34**, le **25/04/2010 à 16:59**

BONJOUR?
vous ne pouvez pas jouir en bon père de famille du logement vous pouvez négocier une baisse de loyer
pour tout savoir sur le bail de logement:
<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>
et obtenir au besoin satisfaction devant le juge de proximité
pour tout savoir: <http://www.fbls.net/TINFO.htm>